

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 131551

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles modifié par l'article 191 de loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de qualité de droit. Un décret doit prévoir le complément à la définition des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés d'intérêt collectif. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Grand

Circonscription: Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 131551

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé: Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2668 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)